



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 188-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.263

Déposée le : 02.09.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Riesen (La Neuveville, PS) (porte-parole)
Gasser (Ostermundigen, PVL)
Bühler (Romont BE, Le Centre)
de Meuron (Thun, Les VERT-E-S)
Leuenberger (Uettligen, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 05.09.2024

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Il faut suffisamment de places d'hébergement sécurisées et de solutions de relais pour les femmes touchées par la violence et leurs enfants

Le Conseil-exécutif est chargé de ce qui suit :

1. augmenter le nombre de lieux sûrs banalisés pour les femmes victimes de violence ainsi que leurs enfants dans le canton de Berne afin de répondre à la demande ;
2. mettre en place des solutions de relais, autrement dit un logement, lorsque les personnes concernées quittent le foyer où elles ont été accueillies ;
3. prendre en compte les besoins des personnes constituant des cas spécifiques, telles que les mineures victimes de violence domestique nécessitant un hébergement d'urgence dans une autre structure ;
4. abonder les fonds permettant de financer des consultations mobiles pour les femmes et les enfants victimes de violence afin de mieux répondre aux besoins.

Développement :

L'organisation faîtière des maisons d'accueil pour les femmes victimes de violence (DAO) tire la sonnette d'alarme. Dans son communiqué du 27 juin 2024, la DAO écrit que la demande augmente et que les maisons d'accueil pour femmes sont saturées. Le nombre moyen de places d'hébergement en Suisse est bien inférieur au seuil d'une place pour 10 000 habitantes et habitants, recommandé par la Convention d'Istanbul. Dans le canton de Berne, la situation est critique de sorte que des personnes sont hébergées en dehors du canton, pour autant qu'il y ait des places disponibles. Le canton de Berne ne dispose que de 19 places en maisons d'accueil

pour femmes. Il suffit de se pencher sur les statistiques pour en voir les conséquences : coûts supplémentaires considérables pour le canton, car il faut trouver des places en dehors du canton pour les personnes concernées. Une autre solution consiste à les héberger temporairement à l'hôtel, où elles sont privées d'assistance et de conseil adéquats et où leur sécurité n'est pas assurée. Selon le rapport de la permanence téléphonique des maisons d'accueil pour femmes AppElle!, en 2023, le nombre de femmes qu'il a fallu héberger à l'hôtel (dans le canton de Berne) s'est élevé à 118. Vingt-cinq noyaux familiaux ont été placés hors du canton parce que les maisons d'accueil pour femmes du canton de Berne ne disposaient d'aucune place.

En 2023, le taux d'occupation moyen des maisons d'accueil pour femmes dans le canton de Berne était de 88 %. Or, la CDAS recommande que ce taux moyen ne dépasse pas 75 % par an, afin que ces maisons d'accueil pour femmes puissent assumer leur mission d'intervention quand il y a urgence.

Conformément à la stratégie cantonale d'aide aux victimes 2023-2033, le Conseil-exécutif vise une offre orientée vers les besoins. Dans le cadre du débat sur cette stratégie, deux propositions de renvoi partiel ont été adoptées (CSoc et majorité CSoc - Eigenmann, 2 et 5), dans lesquelles le Conseil-exécutif était chargé d'une part de montrer comment mettre en œuvre une protection des victimes qui soit adaptée aux besoins et à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul, et d'autre part de poursuivre une collaboration avec d'autres cantons afin de mettre à disposition, dans des locaux séparés présentant une structure adaptée au groupe cible, les places d'accueil nécessaires pour jeunes filles et jeunes femmes.

En l'absence de visibilité concernant la mise en place de la nouvelle stratégie d'aide aux victimes, il n'est pas possible d'activer les leviers pourtant importants, à savoir une offre orientée vers les besoins et des places sûres pour jeunes filles et jeunes femmes.

L'offre de solutions de transition après un séjour en maison d'accueil n'est pas suffisante non plus. Il existe toutefois des projets dans le canton de Berne qui proposent des solutions adéquates (logement et accompagnement). Si l'on disposait d'un financement inscrit dans la durée, la pérennisation de projets de ce genre pourrait être assurée. Cependant, il ne faut pas que le financement de solutions de relais se fasse (en piochant dans le budget affecté à l'aide aux victimes) aux dépens des places en maison d'accueil pour femmes. L'idée maîtresse est d'offrir aussi longtemps que nécessaire une protection aux personnes concernées en maison d'accueil, afin de laisser advenir une stabilisation psychosociale et d'élaborer des perspectives d'avenir avec comme objectif final d'éviter que les personnes concernées ne retournent auprès de leur partenaire violent après l'avoir quitté.

Le nombre de places sûres pour les personnes concernées dans le canton de Berne et dans l'ensemble de la Suisse est à l'heure actuelle insuffisant pour répondre à la demande, et les solutions alternatives entraînent des coûts supplémentaires ou sont dépourvues de l'encadrement nécessaire. Étant donné qu'il n'existe aucune visibilité concernant l'adoption par le Grand Conseil de la stratégie d'aide aux victimes revue et corrigée et qu'il ne fait aucun doute en l'état actuel des choses que les besoins dépassent largement l'offre, il est important de ne pas musarder et que le canton prenne des mesures dans un avenir proche.

Motivation de l'urgence : il faut agir car le canton de Berne manque cruellement de places en maison d'accueil pour femmes !

Destinataires

- Grand Conseil